



Groupe de travail du CHSCT

Le 21 mars 2019

Monsieur le directeur académique,

Nous ne pouvons pas nous réunir dans ce groupe de travail du CHSCT sans évoquer le drame survenu à notre collègue et camarade Jean Willot, professeur des écoles à l'école Flammarion d'Eaubonne, qui a mis fin à ses jours vendredi 15 mars. Il venait d'apprendre qu'une plainte pour « violence aggravée sur mineur de moins de 13 ans » avait été déposée contre lui par une mère d'élève.

Comme vous le savez, beaucoup d'informations circulent parmi nos collègues, un article a notamment été publié dans le Parisien de ce jour. Les collègues des écoles du département, et même au-delà du département, sont sous le choc car cela renvoie à des réactions de famille envers les enseignants qui se banalisent et qui font des ravages. Et malheureusement, la réponse de l'institution n'est guère souvent en soutien ou en appui des collègues incriminés.

Le suicide de Jean Willot doit être une sonnette d'alarme pour l'institution. Les collègues ne peuvent pas être mis au pilori au moindre « mécontentement » « état d'âme » ou « caprice » de parent. Les collègues ont des devoirs mais ils ont aussi des droits, dont celui d'être protégés.

Nous souhaitons une communication officielle de l'institution pour rendre hommage et saluer la mémoire de Jean Willot.

Nous vous avons fait parvenir hier une demande d'enquête du CHSCT que nous souhaitons voir ouverte rapidement.